L'impact du travail frontalier dans les régions de provenance

L'existence d'un flux de travailleurs frontaliers n'est pas sans conséquences sur le marché du travail et l'économie des régions limitrophes, qui voient s'éloigner ainsi une partie de leur population active. Dans cet article, les différentes retombées qui peuvent y être associées du point de vue des régions dont ils proviennent seront abordées et mises en relation.

La notion qui vient généralement à l'esprit lorsqu'il est question d'apprécier l'impact du travail frontalier sur la région d'où sont issus les frontaliers est celle du chômage. On cherche alors à apprécier dans quelle mesure le travail frontalier contribue à atténuer le chômage de la région de provenance. Il faut pourtant reconnaître que cette façon de considérer les choses est largement inspirée par la conjoncture actuelle, plus que défavorable aux régions limitrophes, et qui occulte tout autre aspect. Dans l'absolu, la relation s'avère bien plus complexe que cela et il faut prendre en compte la notion de population active plutôt qu'une de ses composantes, le chômage seul.

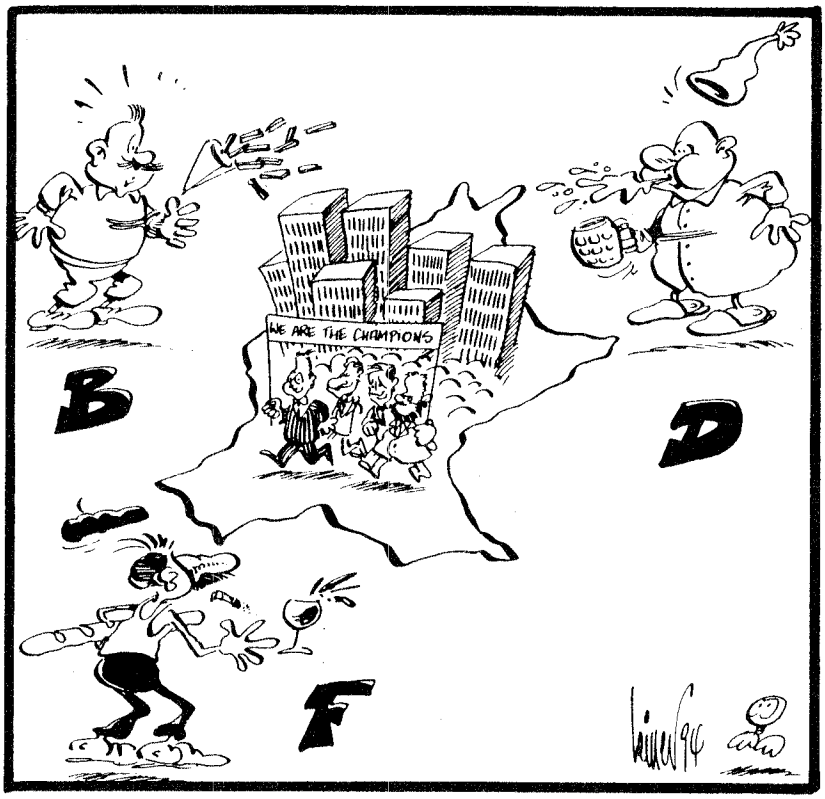

Leiner
in: Letzeburger Land

Le travail frontalier s'interprête en fait comme une ponction d'une partie de la population active d'une région au profit de l'emploi du pays voisin. Les raisons d'un tel transfert peuvent être diverses : il peut y avoir excédent de travailleurs par rapport à l'offre du marché du travail local, dans ce cas l'excédent (ou la mauvaise adéquation entre offre et demande) s'exprime sous forme de chômage ou de migration (dont le travail frontalier ne constitue qu'une forme particulière); le travail frontalier peut également apparaître dans des situations où le marché du travail local est suffisamment fourni, dans ce cas le pouvoir d'attraction exercé par un emploi en dehors de son pays de résidence est séduisant au point d'encourager des travailleurs à franchir la frontière; enfin ce pouvoir d'attraction (et/ou l'inadéquation du marché du travail d'autres régions/pays) peuvent être tels qu'ils attirent des travailleurs de provenances plus éloignées à s'installer dans les régions frontalières pour participer au chassé-croisé des frontaliers.

Dans le cas du Luxembourg, il s'agit en réalité d'un subtil mélange de ces différentes explications. Il est clair que les régions limitrophes présentent des marchés de l'emploi déficitaires avec des taux de chômage importants, ils sont les héritiers du déclin industriel qui décima l'emploi des industries lourdes de la région à la fin des années 70. L'éclosion du phénomène frontalier a contribué à réduire ces taux de chômage, mais sans pour autant qu'on puisse constater actuellement de situation nettement plus favorable dans les régions frontalières que dans le reste du pays, sauf à considérer des régions frontalières fort restreintes (e.g. l'arrondissement d'Arlon ou le canton de Cattenom) où l'amélioration est alors beaucoup plus perceptible. La Lorraine a par exemple un taux de chômage qui se situe tout à fait dans la moyenne nationale française.

Mouvements migratoires

Il y a en fait des mécanismes complémentaires qui interviennent dans la formation des taux de chômage, c'est le cas des mouvements d'émigration et d'immigration. La façon dont ces mouvements exercent une influence au niveau de la population active est fortement dépendante de la situation locale de l'emploi. Ainsi face à un marché de l'emploi demandeur, l'immigration aide à résorber le déficit de main-d'oeuvre et contribue à la croissance, c'est ce qui est

observé au Luxembourg. Dans le contexte actuel des régions frontalières, l'effet de l'immigration est d'augmenter la population active de travailleurs plutôt jeunes (e.g. l'arrivée massive d'anciens allemands de l'Est dans la région allemande). C'est particulièrement bienvenu dans une structure démographique vieillissante comme celle de l'ensemble de la région frontalière.

Cependant, dans le court terme, cette main-d'oeuvre peut susciter quelques difficultés lorsqu'elle se pose en concurrente de la main-d'oeuvre locale dans un marché où le chômage est élevé. L'effet de l'émigration est opposé: face à un marché ne présentant pas assez d'opportunités, les travailleurs -jeunes en général- quittent leur région (cf. le déficit démographique lorrain). Dans le court terme, un effet bénéfique sur le taux de chômage devrait être observé mais les effets à long terme sont plus préoccupants : structure de population âgée, réduction de la main-d'oeuvre disponible pour les entreprises locales ou désirant s'y installer. A ce titre le travail frontalier, s'il absorbe une partie de la population active, a le mérite d'éviter le processus d'émigration et contribue à maintenir sur place la population.

Ces quelques considérations montrent suffisamment la complexité de la relation entre travail frontalier et chômage des régions environnantes. Le problème de base est plus général : c'est bien d'une question de déséquilibre sur les marchés régionaux du travail dont il est question, une inadéquation entre l'offre d'emplois locale et la population résidente. Les situations française et allemande soulignent d'ailleurs l'étendue de ces déséquilibres. En Lorraine, pour les seules zones d'emploi à proximité de la frontière, les migrations frontalières ne constituent (à l'exception de la zone d'emploi de Longwy) qu'une part minoritaire des mouvements de migrations alternantes, la majorité étant constituée par les mouvements entre les différentes zones d'emploi. La situation est identique en Allemagne, les mouvements frontaliers sont largement minoritaires par rapport aux nombreux déplacements entre Land voisins. En somme le travail frontalier n'est qu'une expression parmi d'autres de l'existence d'un déséquilibre sur le marché du travail, ces migrants particuliers profitent d'une spécificité qui n'est pas à la disposition des autres : la proximité de la frontière. La recherche de nouveaux équilibres régionaux constitue, fort à propos, un souci majeur dans chacun des pays concerné où, par ailleurs, des modèles d'aménagement du territoire et de gestion du développement industriel sont évalués.

Effet d'aspiration

Le travail frontalier en tant qu'alternative à l'émigration présente donc l'avantage de conserver la population sur place. Cet effet bénéfique est indéniable dans une région où l'action conjuguée du vieillissement démographique et d'une fécondité en déclin est telle que les projections de population prévoient une diminution de la population totale dans les vingt années à venir. Du point de vue économique, l'intérêt réside dans le maintien d'une main-d'oeuvre potentielle qui soit à la disposition de futur développements dans la région. Ainsi lorsqu'un meilleur équilibre sera atteint, on peut raisonnablement émettre l'hypothèse qu'un nombre important de ces travailleurs, qui ont d'une certaine manière privilégié leur lieu de résidence sur leur lieu de travail, profiteront de l'opportunité qui se présente à proximité de leur domicile. Ce raisonnement est fondé dans le cas des migrations entre Land ou entre zones d'emploi, il l'est beaucoup moins en ce qui concerne le Luxembourg.

En effet, parler d'un effet d'aspiration vers le Luxembourg est beaucoup plus conforme à la vérité, tant les avantages s'accumulent. Qu'il soit question de la bonne santé de l'économie qui engendre encore de nombreux emplois, de la fiscalité directe attrayante, du niveau global des rémunérations ou encore du bon climat social qui y règne, tout cela plaide en faveur du choix d'un travail au Luxembourg. Il existe même des attraits supplémentaires à la position spécifique de frontalier dont le moindre n'est évidemment pas l'imposition des revenus du travail dans le pays de travail. Si l'on y ajoute la comptabilisation des frais de déplacements, l'infrastructure routière et autoroutière (sans péages) qui facilite l'accès et limite fortement le temps de trajet ainsi que l'absence d'obstacles administratifs particuliers par rapport à l'exercice d'un emploi dans son pays de résidence, il est aisé de comprendre pourquoi le terme aspiration n'est pas usurpé.

Finalement, il est opportun de s'interroger sur la position réelle des frontaliers dans leur région de provenance. A l'inverse des travailleurs migrants de région à région considérés comme des résidents provisoirement éloignés de leur lieu de domicile pour raison d'inefficience du marché local du travail, ne sont-ils pas des travailleurs à part entière du marché du travail luxembourgeois, des personnes qui n'auraient pas hésité à franchir le pas de l'émigration si le marché immobilier luxembourgeois ne constituait un tel obstacle financier? Deux indices viendraient avaliser cette interprétation : a) la proportion de frontaliers qui occupent un deuxième emploi au Luxembourg plutôt que dans leur région de provenance après avoir exercé un premier emploi au Luxembourg et b) la tendance à s'installer au Luxembourg plutôt qu'ailleurs lorsqu'un frontalier déménage.

S'il s'avérait que cette interprétation était la bonne, la règle appliquée en matière de chômage qui veut qu'un frontalier perdant son emploi au Luxembourg soit pris en charge par l'Administration de l'Emploi de son pays de résidence, du fait qu'il redevient disponible sur le marché de l'emploi du lieu de résidence, perdrait une partie de son bien-fondé. D'autre part les thèses selon lesquelles l'effet d'aspiration exercé par l'économie luxembourgeoise peut participer à la création d'un cimetière économique dans les régions avoisinantes (en aspirant des forces de travail essentiellement jeunes qui font alors défaut au développement local) trouveraient un certain crédit. La force de l'attrait du Luxembourg renverserait paradoxalement la situation de départ : le travail frontalier accentuerait finalement les problèmes

Le travail frontalier a le mérite d'éviter le processus d'émigration et contribue à maintenir sur place la population.

d'emploi par la baisse d'investissements qu'il induit dans les régions situées à proximité directe du Luxembourg. Le seul intérêt qui reste aux communes frontalières à héberger ces travailleurs, à défaut de pouvoir profiter des montants résultant de leur imposition, serait l'effet positif sur la démographie et la prospérité qu'ils y entretiennent du fait de leurs dépenses. La situation est telle que certains responsables de communes à forte proportion de frontaliers sont irrités de voir une partie de leurs administrés être ainsi soustraits à une grande part des participations aux frais pour la mise à disposition de l'infrastructure et pour leur entretien.

Défi

Alors que la séduction exercée par le Luxembourg fait dire à certains qu'il y a concurrence déloyale, il serait plus constructif dans le chef des régions frontalières d'y voir un motif à l'action plutôt qu'à de passives complaintes. C'est un réel défi qui est proposé aux régions environnantes, celui de favoriser un développement qui propose une réelle alternative et évite ainsi la transformation d'une partie de la région frontalière en banlieue-dortoir. De ce point de vue, l'opportunité qui se présente aux travailleurs frontaliers place les régions environnantes dans une position plus favorable suite à l'allégement de la charge du chômage et à la source bienvenue de revenus qu'ils constituent. Il ne s'agit pas de s'interroger sur le passé mais de composer avec une situation actuelle qui serait bien plus défavorable en l'absence des possibilités offertes par le travail frontalier.

F. Fehlen, E. Jacquemart